



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 03 février 2017

153 Rue Charles Nodier

39570 QUINTIGNY

Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents : Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Monique CLAVIER, Nathalie FORTIN, Mrs Yves MOINE, Eric MOUREZ, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean Paul MARTIN, Alban GENOUD, Marc LOUREAU.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal ; Mme Nathalie FORTIN, ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Le Maire demande la possibilité d'ajouter une délibération :

Compte de gestion 2016

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

APPROBATION :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil en date du 06 janvier 2017.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :

- La commune de Quintigny désire acheter une parcelle de bois mais la propriétaire semble toujours indécise.
- Droit de préemption : la Préfecture donne son aval pour la délibération.
- SICTOM : Les nouveaux propriétaires, 136 rue de Sedan, stationnent leurs voitures devant leur maison et ce en toute logique, mais il se trouve que le camion de ramassage peine à faire demi-tour en bout de rue. Le responsable des tournées du SICTOM est venu constater les faits et les conducteurs ont effectué quelques essais pour exécuter ce demi-tour sans endommager le véhicule, mais hélas rien de concluant. Affaire à suivre et à étudier au niveau de la voirie.

COMPTE DE GESTION 2016 :

Après consultation des chiffres, le compte de gestion 2016 est voté à l'unanimité.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Mr Le Maire présente le compte administratif 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés (2015)		46 169,76	28 293,37		28 293,37	17 876,39
Opérations de l'exercice	109 427,09	121 015,81	41 530,95	82 417,48	150 958,04	203 433,29
TOTAUX	109 427,09	167 185,57	69 824,32	82 417,48	179 251,41	221 309,68
Résultats de clôture	0,00	57 758,48	0,00	12 593,16	0,00	42 058,27
Intrégration résultats CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	754,26
TOTAUX CUMULES	0,00	57 758,48	0,00	12 593,16	0,00	42 812,53
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	57 758,48	0,00	12 593,16	0,00	42 812,53

Après que Mr le Maire de Quintigny soit sorti de la salle de réunion, Mr le 1^{er} adjoint a fait voter le compte administratif 2016.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

AFFECTATION DE RESULTATS 2016 :

Le montant total s'élève à : 42 812.53 €

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

PREPARATION DU BUDGET 2017 :

Le Budget primitif 2017 sera voté lors de la prochaine séance du Conseil, en Mars 2017.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE - HAUT SEILLE » :

Il faut désigner un délégué à la CLECT : Yves MOINE se présente.

COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS :

- PLU Quintigny : Une dernière réunion doit avoir lieu avec la commission.
Ensuite auront lieu :
La réunion publique avec les habitants de Quintigny,
Et une réunion avec les administrations.

- SIAHS : la réunion du 23 janvier 2017 n'a pas permis de réunir le quorum.
Le Président Mr Eric Mourez fait part de ses difficultés à communiquer d'une part, avec l'avocat au sujet du contentieux SIAHS/Arlay, d'autre part, avec Mme le Maire d'Arlay.
Une prochaine réunion aura lieu le 06 mars 2017.

QUESTIONS DIVERSES :

- Comme l'an dernier, le Football Club de Bletterans organise son tournoi de Pâques. La commune donne son accord pour acheter une coupe.
VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 1
- Un questionnaire concernant la « 4G » et son obtention a été mis en ligne par la Préfecture du Jura auprès des communes. Ce dernier a été rempli par la commune de Quintigny.

La séance est levée à 22h41

Vu pour être affiché le 08 février 2017, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 8 février 2017

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Nathalie FORTIN

Le Maire,
Yves MOINE